



Les plans d'eau contaminés en Estrie

Préparé par :
David O'Connor, PhD
Chargé de projets
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
165, rue Moore, Sherbrooke QC
Date de la mise à jour: 27 août 2024



Table des matières

Mise en contexte.....	1
Les espèces aquatiques envahissantes en Estrie	1
Prévenir le transport d'EAE et les nouvelles introductions	1
Les méthodes de décontamination	2
Liste des plans d'eau contaminés.....	3
Les présences connues des EAE.....	3
La classification des plans d'eau.....	4
Comment prévenir le transport des EAE ?.....	4
Le cas des embarcations motorisées	5
Le cas des embarcations non motorisées.....	6
Le cas des embarcations gonflables et de l'équipement personnel	6
La liste des plans d'eau contaminés.....	7
Niveau ROUGE	7
Niveau JAUNE	8
Liste des plans d'eau contaminés en Estrie.....	10
Espèces avec des populations confirmées en Estrie.....	13



Mise en contexte

Les espèces aquatiques envahissantes en Estrie

La prolifération des espèces aquatiques envahissantes (EAE) cause d'importants impacts environnementaux, sociaux et économiques sur le territoire de l'Estrie. Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) surveille plus de 55 EAE au Québec dont 20 ont été observées en Estrie, incluant les moules zébrées (*Dreissena polymorpha*), le myriophylle à épis (*Myriophyllum spicatum*), le cladocère épineux (*Bythotrephes longimanus*) et la vivipare chinoise (*Bellamyia chinensis*). Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) réalise présentement un projet pilote dans le cadre d'une démarche nationale de lutte contre les EAE. Ce projet pilote, financé par Pêches et Océans Canada de 2023 à 2025, a pour objectif de développer une stratégie régionale contre les EAE pour réduire leur risque de transmission et prévenir de nouvelles introductions dans nos plans d'eau.

Prévenir le transport d'EAE et les nouvelles introductions

La meilleure façon de réduire le risque de transport des EAE demeure le lavage des embarcations de plaisance, incluant tout matériel qui entre en contact avec l'eau lors de tout déplacement entre deux plans d'eau. À ce jour, [des standards du Gouvernement du Québec permettent d'effectuer les meilleures pratiques en matière de lavage des embarcations](#)¹. Cependant, ces pratiques ne sont pas encore uniformisées et présentes dans toutes les stations de lavage de la région. Certaines pratiques et certains types de stations de lavage peuvent donc réduire l'efficacité du lavage d'embarcation.

Cependant, les stations de lavage peuvent être très différentes l'une de l'autre. Il pourrait être facile de penser qu'un lavage est équivalent à un autre, sans se renseigner sur les capacités et déficiences de chaque station.

Le CREE recommande de toujours effectuer un lavage à une station disposant d'employés qui se conforment aux normes et recommandations du MELCCFP. Il reste vital que chaque propriétaire d'embarcation accédant à un plan d'eau se renseigne sur le niveau de contamination du plan d'eau et les différents lavages efficaces dans sa situation. Dans ce contexte, le CREE a créé une liste des plans d'eau estriens étant connus pour contenir une ou des EAE.

¹ Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2018. *Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes*. Tiré de : [Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes \(quebec.ca\)](#)



Les méthodes de décontamination

Le MELCCFP recommande neuf méthodes de décontamination, nécessitant chacune un temps de traitement spécifique pour déloger ou tuer des EAE. La méthode la plus efficace demeure le nettoyage à la vapeur d'eau chaude.

Méthode	Concentration	Pression	Temps de traitement par surface pour déloger les organismes
Nettoyage à la vapeur d'eau chaude*	Vapeur > 60 °C	2 600 psi	5 à 10 secondes
Eau chaude*	60 °C	Sans pression	10 minutes
Eau chaude*	60 °C	2 600 psi	5 à 10 secondes
Eau froide	< 40 °C	2 600 psi	30 secondes
Chlore ou eau de Javel (non concentré)*	100 ml/l	S. O.	10 minutes
Vinaigre blanc	750 ml/l	S. O.	20 minutes
Séchage à l'air	Humidité de < 65 %	S. O.	5 jours consécutifs
Congélation	Entre -9 et 0 °C	S. O.	24 heures
Congélation	-9 °C et moins	S. O.	8 heures

*Favorise la mortalité des organismes aquatiques si les directives sont respectées.

Figure 1 : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2018. *Guide des bonnes pratiques en milieu aquatique dans le but de prévenir l'introduction et la propagation d'espèces exotiques envahissantes.*



Liste des plans d'eau contaminés

Les présences connues des EAE

Plusieurs sources de données ont été consultées pour identifier les occurrences des EAE, comme le MELCCFP², les applications SENTINELLE et iNaturalist, mais aussi le COGESAF, l'OBVBM, l'OBV Yamaska, le COBARIC, le COPERNIC, le RAPPEL et plusieurs autres acteurs sur le terrain. Plus de 3000 plans d'eau de plus d'un hectare sont présents en Estrie. Malheureusement, leur vaste majorité n'a jamais été échantillonnée pour repérer et identifier les possibles EAE présentes. Dans ce contexte, les plans d'eau non échantillonnés ou qui ne figurent pas dans la liste **doivent être considérés comme contaminés**. Le CREE recommande un lavage des embarcations à la sortie de ces plans d'eau avant tout déplacement vers un autre plan d'eau.

Parmi les plans d'eau échantillonnés en Estrie, 63 d'entre eux ont présenté des EAE. La présence de 22 EAE a été confirmée dans la région. En moyenne, ce sont 2,52 espèces d'EAE qui ont été retrouvées dans les plans d'eau contaminés, avec un maximum de 16 EAE retrouvées dans la baie Missisquoi.

À noter : la baie Missisquoi fait partie du lac Champlain, dans lequel le gouvernement de l'état de New York a identifié 51 espèces envahissantes³. De cette façon, la rivière Richelieu doit être considérée autant contaminée que la baie Missisquoi.

Certains plans d'eau américains situés près de la frontière estrienne possèdent des EAE qui ne se trouvent pas encore en Estrie. Le risque de propagations de ces espèces dans notre région est ainsi important.

Pour information, la rivière Saint-Laurent possède plus d'EAE que tout plan d'eau en Estrie. Il est essentiel de sensibiliser les usagers à un lavage des embarcations et du matériel aquatique avant leur retour vers l'Estrie, afin d'éviter toute introduction de nouvelle EAE dans la région.

Le myriophylle à épis est l'EAE la plus répandue en Estrie, avec 46 populations dispersées dans la région. Nous pensons que ce chiffre reste sous-estimé. Avec sa répartition à travers la région, le myriophylle à épis représente un véritable problème régional. Cependant, d'autres espèces démontrent des impacts bien plus sévères. C'est le cas de la moule zébrée et du cladocère épineux, qui s'attaquent aux populations d'espèces aquatiques indigènes, aux infrastructures et qui perturbent les activités nautiques.

² Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements Climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). 2024. *Faune aquatique exotique envahissante au Québec*. Données Québec, mise à jour du 29 février 2024. [En ligne : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/dataset/faune-aquatique-exotique-envahissante-au-quebec>].

³ Lake Champlain Basin Program. 2024. *2024-State of the Lake and Ecosystem Indicators Report du Lake Champlain Basin Program (LCBP)* [En ligne : <https://www.lcbp.org/wp-content/uploads/2024/06/2024-State-of-the-Lake-Report.pdf>].



La classification des plans d'eau

La classification des plans d'eau contaminés par une ou plusieurs EAE considère plusieurs facteurs.

Tout d'abord, nous avons considéré la difficulté à décontaminer une embarcation ayant été en contact avec le plan d'eau contaminé. Nous avons ensuite considéré les impacts connus des EAE sur l'écosystème, l'environnement, les infrastructures et les activités nautiques. Ces facteurs de classification ont mené à la séparation des plans d'eau en deux niveaux de contamination : le niveau **Rouge** et le niveau **Jaune**.

Vingt et un (21) plans d'eau sont de niveau **Rouge** en Estrie. Ce niveau de contamination indique la présence d'une EAE avec un stade de vie planctonique invisible à l'œil nu. La présence de ce type d'espèces implique une nécessité absolue de décontamination à l'eau chaude, avec une pression haute puis basse, de toute embarcation et matériel entré en contact avec l'eau contaminée. L'eau chaude à haute pression est utilisée pour enlever les EAE qui peuvent être installées à l'extérieur de l'embarcation, tandis que la pression basse est nécessaire pour tuer les individus qui se trouvent dans les espaces clos de l'embarcation (p. ex. : les viviers, le fond de cale, le système de refroidissement du moteur, les ballasts des bateaux Wake, etc.). Concernant les ballasts des bateaux Wake, ces derniers étant impossibles à vider au complet, il est important de noter qu'ils peuvent héberger des larves d'EAE pendant plus de 30 jours s'ils ne subissent pas de rinçage à l'eau chaude.

Quarante-deux (42) plans d'eau sont de niveau **Jaune** en Estrie. Ce niveau de contamination indique des plans d'eau possédant des EAE évaluées comme étant plus faciles à retirer. Celles-ci incluent plusieurs plantes pour lesquelles un lavage à haute pression et une vérification des espaces clos pourraient réduire le risque de propagation. D'autres espèces considérées dans le niveau **Jaune** sont des poissons pour lesquels le transport et l'introduction accidentelle dans un nouveau plan d'eau sont presque impossibles.

Comment prévenir le transport des EAE ?

La notion la plus importante pour éviter de transporter des EAE est de toujours laver, vider et sécher toute embarcation et tout matériel qui a touché à l'eau d'un plan d'eau contaminé. Cette mesure est valable pour les remorques, l'arrière du véhicule et les roues ayant été en contact avec l'eau, les kayaks, les canots, les planches à pagaie, l'équipement de plongée, les maillots de bain, les bottes et cuissardes de pêche, les cannes à pêche, les tubes gonflables, les bouées tractables, les skis nautiques, et tout autre matériel aquatique. La meilleure méthode de lavage demeure l'eau chaude à haute ou basse pression, selon la fragilité du matériel à décontaminer.



Laver

Les plantes, les espèces animales, la boue et tout autre débris visible doivent être retirés et jetés à la poubelle. L'embarcation, la remorque et l'équipement doivent ensuite être frottés et/ou rincés. Les petits articles, tels que l'équipement de pêche à la ligne, les seaux et les éléments d'ancrage doivent également être nettoyés. Attention cependant à bien adapter la pression à la fragilité du matériel (voir le point « Le cas des embarcations gonflables et de l'équipement personnel » ci-dessous). Afin d'être efficace, il est toujours conseillé d'effectuer le lavage sur la terre ferme, loin des collecteurs d'eaux pluviales, des fossés ou des plans d'eau. Il est important d'éviter d'utiliser les lave-autos locaux si l'embarcation a été en contact avec un plan d'eau contaminé. Le lavage d'une embarcation contaminée pourrait participer à l'introduction d'EAE dans un nouvel environnement par le biais des systèmes de drainage municipaux.

Vider

Il est important de toujours vider toute l'eau de l'embarcation, de la remorque et de l'équipement. Ceci inclut les espaces souvent oubliés tels que les viviers, les cales, les ballasts, les moteurs, les glacières, les seaux d'appâts, les cordes, etc.

À noter : Dans plusieurs provinces et états, il est illégal de transporter des embarcations dont le bouchon de vidange est encore en place. C'est donc une bonne habitude à prendre que de le retirer à chaque sortie de l'eau !

Sécher

Les petits restes d'eau peuvent également contenir des EAE (p. ex. : des larves, des fragments de plantes, etc.). Toutes les parties de l'embarcation et de l'équipement doivent être totalement sèches avant de pénétrer à nouveau dans un plan d'eau. Le séchage peut se faire avec des serviettes, un aspirateur pour débris secs ou liquides, ou de l'air sous pression. Il est également possible de faire sécher son embarcation et son équipement à l'air libre pendant un minimum de 30 jours.

Le cas des embarcations motorisées

Les embarcations motorisées doivent toujours être décontaminées par un lavage entre chaque déplacement d'un plan d'eau à un autre, que ce plan d'eau figure sur la liste ci-dessous ou non. Les décontaminations à l'eau chaude à haute et basse pression sont nécessaires pour bien décontaminer une embarcation motorisée. À titre de moyen mnémotechnique, l'acronyme CMAD est utile pour se rappeler facilement quoi laver :

- C = coque et remorque,
- M = moteur et tableau arrière,
- A = ancre, ligne d'ancrage et équipement,
- D = drainage des compartiments intérieurs.

Pour rappel, il est presque impossible de vider les ballasts au complet. Il est donc important de les rincer à l'eau chaude pour pouvoir les considérer comme décontaminés.



Lutte contre les Espèces aquatiques envahissantes

Le cas des embarcations non motorisées

Les mêmes consignes que pour les embarcations motorisées s'appliquent pour les embarcations non motorisées. Ces dernières sont souvent moins complexes à nettoyer et un lavage à l'eau chaude à haute pression est souvent possible à l'extérieur autant qu'à l'intérieur de l'embarcation. Attention, les pagaies et les gilets de sauvetage sont également à laver.

Le cas des embarcations gonflables et de l'équipement personnel

Les embarcations gonflables, incluant les planches à pagaies, les bouées tractables, les tubes gonflables, les jouets aquatiques, etc., sont souvent plus difficiles à laver. Il en est de même pour l'équipement de pêche, les maillots et les gilets de sauvetage. Étant donné que ce matériel est plus fragile, le lavage à haute pression est souvent à éviter. Si l'eau chaude à basse pression n'est pas disponible à la station de lavage choisie, ces articles peuvent être trempés dans un bain d'eau chaude directement à la maison.



La liste des plans d'eau contaminés

Niveau **ROUGE**

NOM DU PLAN D'EAU	NIVEAU DE RISQUE	LATITUDE	LONGITUDE	MRC	MUNICIPALITÉ	NOMBRE D'EAE IDENTIFIÉES
BAIE MISSISQUOI	ROUGE	45,0424	-73,1275	Brome-Missisquoi	Saint-Armand	16
ÉTANG KINGSBURY	ROUGE	45,5845	-72,1360	Val-Saint-François	Kingsbury	3
ÉTANG PEASLEY	ROUGE	45,0569	-72,0519	Coaticook	Stanstead-Est	1
LAC AYLMEYER	ROUGE	45,8016	-71,3456	Granit et Haut-Saint-François	Stratford et Weedon	2
LAC BOIVIN	ROUGE	45,4023	-72,6963	Haute-Yamaska	Granby	5
LAC BROME	ROUGE	45,2470	-72,5135	Brome-Missisquoi	Lac-Brome	4
LAC BROMPTON	ROUGE	45,4361	-72,1481	Val-Saint-François, Memphrémagog	Saint-Denis-de-Brompton, Orford, Racine	3
LAC CHAMPLAIN	ROUGE	44,5541	-73,3482	Brome-Missisquoi		51
LAC MAGOG	ROUGE	45,3025	-72,0419	Memphrémagog, Sherbrooke	Sherbrooke, Magog, Sainte-Catherine-de-Hatley	4
LAC MASSAWIPPI	ROUGE	45,2022	-72,0019	Memphrémagog	Hatley, North Hatley, Sainte Catherine de Hatley, Ayer's Cliff, Canton d'Hatley	5
LAC MEMPHRÉMAGOG	ROUGE	45,2048	-72,2178	Memphrémagog	Magog, Stanstead (Canton), Ogden, Potton, Austin, St-Benoit du Lac,	4
LAC ROXTON	ROUGE	45,4667	-72,6535	Haute-Yamaska	Roxton Pond	3
LAC SHEFFINGTON	ROUGE	45,3128	-72,6298	Brome-Missisquoi	Bromont	4
LAC STUKELY	ROUGE	45,3740	-72,2508	Memphrémagog, Val-Saint-François	Orford, Eastman, Bonsecours	4
LAC WATERLOO	ROUGE	45,3331	-72,5191	Haute-Yamaska	Waterloo	3
RIVIÈRE AU SAUMON	ROUGE	45,6040	-72,1376	Val-Saint-François	Racine, Saint François Xavier de Brompton, Saint-Denis-de-Brompton, Melbourne, Kingsbury	3
RIVIÈRE MAGOG	ROUGE	45,3575	-71,9677	Sherbrooke	Sherbrooke	6
RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS	ROUGE	45,3969	-71,8835	Haut-Saint-François, Val-Saint-François, Sherbrooke	Plusieurs municipalités	5
RIVIÈRE YAMASKA	ROUGE	45,2854	-72,8661	Haute-Yamaska, Brome-Missisquoi	Plusieurs municipalités	6



Niveau **JAUNE**

NOM DU PLAN D'EAU	NIVEAU DE RISQUE	LATITUDE	LONGITUDE	MRC	MUNICIPALITÉ	NOMBRE D'EAE IDENTIFIÉES
ÉTANG BURBANK	JAUNE	45,7788	-72,0037	Les Sources	Danville	3
ÉTANG HOLLAND	JAUNE	45,2532	-72,2623	Memphrémagog	Austin	1
ÉTANG JOHN	JAUNE	45,0749	-73,1626	Haut-Richelieu	Venise-en-Québec	1
ÉTANG O'MALLEY	JAUNE	45,2833	-72,2527	Memphrémagog	Austin	1
ÉTANG SANS NOM	JAUNE	45,7993	-71,9871			1
ÉTANG SUGAR LOAF POND	JAUNE	45,1245	-72,3339	Memphrémagog	Potton	1
ÉTANG SUR LE CHEMIN BELLEVUE	JAUNE	45,2739	-72,3032	Memphrémagog	Bolton-Est	1
ÉTANG SUR LE CHEMIN LAY	JAUNE	45,6594	-72,1799	Val-Saint-François	Melbourne	1
LAC À LA TRUITE	JAUNE	45,3442	-72,1510	Memphrémagog	Orford	1
LAC BRAN DE SCIE	JAUNE	45,4053	-72,2019	Memphrémagog	Orford	1
LAC BROMONT	JAUNE	45,2659	-72,6707	Brome-Missisquoi	Bromont	2
LAC D'ARGENT	JAUNE	45,3100	-72,3138	Memphrémagog	Eastman	2
LAC D'ARGENT	JAUNE	45,6412	-71,5957	Haut-St-François	Dudswell	1
LAC DAVIGNON	JAUNE	45,2062	-72,7245	Brome-Missisquoi	Cowansville	2
LAC DE L'ORIGINAL	JAUNE	46,2062	-74,7245	Haut-St-François	Nantes	1
LAC DES MONTS	JAUNE	45,4045	-72,1858	Memphrémagog	Orford	1
LAC DES SITTELLES	JAUNE	45,2480	-72,2699	Memphrémagog	Austin	2
LAC DESMARAIS	JAUNE	45,4612	-72,1185	Val-Saint-François	Saint-Denis-de-Brompton	2
LAC ELGIN	JAUNE	45,7462	-71,3332	Le Granit	Stratford	1
LAC FRASER	JAUNE	45,3838	-72,1760	Memphrémagog	Orford	1
LAC GALE	JAUNE	45,2694	-72,6944	Brome-Missisquoi	Bromont	1
LAC KELLY	JAUNE	45,1101	-72,5718	Brome-Missisquoi	Sutton	1
LAC LECLERC	JAUNE	45,4053	-72,1971	Memphrémagog	Orford	1
LAC LIPPÉ	JAUNE	45,0981	-71,6560	Coaticook	Saint-Herménégilde	1



**Lutte contre les
Espèces aquatiques
envahissantes**

LAC LOUISE	JAUNE	45,7272	-71,4146	Haut-St-François	Weedon	1
LAC LOVERING	JAUNE	45,1743	-72,1513	Memphrémagog	Magog, Stanstead	1
LAC LYSTER	JAUNE	45,0280	-71,9084	Coaticook	Coaticook	2
LAC MÉGANTIC	JAUNE	45,5239	-70,8799	Le Granit	Lac-Mégantic, Marston, Piopolis, Frontenac	1
LAC MONTJOIE	JAUNE	45,4085	-72,0994	Val-Saint-François	Saint-Denis-de-Brompton	1
LAC ORFORD	JAUNE	45,2947	-72,2947	Memphrémagog	Eastman	3
LAC PARKER	JAUNE	45,3279	-72,3131	Memphrémagog	Eastman	1
LAC SAINT-FRANÇOIS	JAUNE	45,8931	-71,1538	Val-Saint-François	Lambton	1
LAC SELBY	JAUNE	45,0939	-72,7985	Brome-Missisquoi	Dunham	2
LAC SIMONEAU	JAUNE	45,4122	-72,1888	Memphrémagog	Orford	1
LAC STOKE	JAUNE	45,5179	-71,8107	Val-Saint-François	Stoke	2
LAC TROUSERS	JAUNE	45,2485	-72,3435	Memphrémagog	Bolton-Est, Saint-Étienne de Bolton	1
LAC WALLACE	JAUNE	45,0152	-71,6302	Coaticook	Hereford	1
LES TROIS LACS	JAUNE	45,8013	-71,8925	Les Sources	Val des sources	3
PETIT LAC BALDWIN	JAUNE	45,0188	-71,8871	Coaticook	Coaticook	2
PETIT LAC BROMPTON	JAUNE	45,4503	-72,1037	Val-Saint-François	Saint-Denis-de-Brompton	1
PETIT LAC LAMBTON	JAUNE	45,8978	-71,1158	Val-Saint-François	Lambton	1
PETIT LAC SAINT-FRANÇOIS	JAUNE	45,5380	-72,0373	Val-Saint-François	Saint-François-Xavier-de-Brompton	1
RÉSERVOIR CHOINIÈRE	JAUNE	45,4261	-72,6024	Haute-Yamaska	Roxton Pond, Saint-Joachim-de-Shefford	2
RUISSEAU MORPION	JAUNE	45,1688	-73,0429	Brome-Missisquoi		1



Liste des plans d'eau contaminés en Estrie

GROUPE D'ESPÈCES ENVAHISSANTES :				CRUSTACÉS			HYDROZOAIRES	MOLLUSQUES				POISSONS					REPTILES	PLANTES						
NOM COMMUN :				Cladocère épineux	Écrevisse à taches rouges	Puce d'eau en hameçon	Méduse d'eau douce	Moule zébrée	Petite corbeille d'Asie	Vivipare chinoise	Vivipare géorgienne	Carpe commune	Gaspereau	Lamproie marine	Poisson rouge	Tanche	Tortue à oreilles rouges	Châtaigne d'eau	Hydrocharide grenouillette	Myriophylle à épis	Potamot crépu	Renouée du Japon	Salicaire commune	
NOM SCIENTIFIQUE :				<i>Bythotrephes longimanus</i>	<i>Faxonius rusticus</i>	<i>Ceropagis pengoi</i>	<i>Craspedacusta sowerbii</i>	<i>Dreissena polymorpha</i>	<i>Corbicula fluminea</i>	<i>Cipangopaludina chinensis</i>	<i>Viviparus georgianus</i>	<i>Cyprinus carpio</i>	<i>Alosa pseudoharengus</i>	<i>Petromyzon marinus</i>	<i>Carassius auratus</i>	<i>Tinca tinca</i>	<i>Trachemis scripta elegans</i>	<i>Trapa natans</i>	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	<i>Myriophyllum spicatum</i>	<i>Potamogeton crispus</i>	<i>Reynoutria japonica</i>	<i>Lythrum salicaria</i>	
NOM DU PLAN D'EAU	Latitude	Longitude	Nombre d'EAE identifiées	2	5	2	7	7	2	12	14	3	2	2	10	2	4	3	3	46	22	5	2	
CLASSIFICATION NIVEAU ROUGE																								
BAIE MISSISQUOI	45,0424	-73,1275	16	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui		Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
ÉTANG KINGSBURY	45,5845	-72,1360	3								Oui									Oui	Oui			
ÉTANG PEASLEY	45,0569	-72,0519	1							Oui														
LAC AYLNER	45,8016	-71,3456	2								Oui									Oui				
LAC BOIVIN	45,4023	-72,6963	3							Oui							Oui		Oui	Oui	Oui			
LAC BROME	45,2470	-72,5135	3		Oui						Oui									Oui	Oui			
LAC BROMPTON	45,4361	-72,1481	3								Oui									Oui	Oui			
LAC CHAMPLAIN	44,5541	-73,3482	51	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui		Oui		Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
LAC MAGOG	45,3025	-72,0419	4					Oui		Oui	Oui									Oui				
LAC MASSAWIPPI	45,2022	-72,0019	5					Oui			Oui	Oui								Oui	Oui			
LAC MEMPHRÉMAGOG	45,2048	-72,2178	4					Oui		Oui	Oui									Oui				
LAC ROXTON	45,4667	-72,6535	1							Oui														
LAC SHEFFINGTON	45,3128	-72,6298	4																					
LAC STUKELY	45,3740	-72,2508	3							Oui							Oui			Oui				
LAC WATERLOO	45,3331	-72,5191	3							Oui										Oui	Oui			
RIVIÈRE AU SAUMON	45,6040	-72,1376	3								Oui									Oui	Oui			



Lutte contre les Espèces aquatiques envahissantes

NOM COMMUN :				Cladocère épineux	Écrevisse à taches rouges	Puce d'eau en hameçon	Méduse d'eau douce	Moule zébrée	Petite corbeille d'Asie	Vivipare chinoise	Vivipare géorgienne	Carpe commune	Gaspereau	Lamproie marine	Poisson rouge	Tanche	Tortue à oreilles rouges	Châtaigne d'eau	Hydrocharide grenouillette	Myriophylle à épis	Potamot crépu	Renouée du Japon	Salicaire commune
CLASSIFICATION NIVEAU ROUGE																							
RIVIÈRE MAGOG	45,3575	-71,9677	6					Oui		Oui	Oui						Oui			Oui	Oui		
RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS	45,3969	-71,8835	5					Oui		Oui	Oui									Oui	Oui		
RIVIÈRE YAMASKA	45,2854	-72,8661	5		Oui					Oui	Oui									Oui	Oui		
CLASSIFICATION NIVEAU JAUNE																							
ÉTANG BURBANK	45,7788	-72,0037	3												Oui					Oui	Oui		
ÉTANG HOLLAND	45,2532	-72,2623	1																			Oui	
ÉTANG JOHN	45,0749	-73,1626	1															Oui					
ÉTANG O'MALLEY	45,2833	-72,2527	1																	Oui			
ÉTANG SANS NOM	45,7993	-71,9871	1												Oui								
ÉTANG SUGAR LOAF POND	45,1245	-72,3339	1				Oui																
ÉTANG SUR LE CHEMIN BELLEVUE	45,2739	-72,3032	1												Oui								
ÉTANG SUR LE CHEMIN LAY	45,6594	-72,1799	1												Oui								
LAC À LA TRUITE	45,3442	-72,1510	1				Oui																
LAC BRAN DE SCIE	45,4053	-72,2019	1																	Oui			
LAC BROMONT	45,2659	-72,6707	2																	Oui	Oui		
LAC D'ARGENT	45,3100	-72,3138	2				Oui													Oui			
LAC D'ARGENT	45,6412	-71,5957	1																	Oui			
LAC DAVIGNON	45,2062	-72,7245	2																	Oui	Oui		
LAC DE L' ORIGINAL	46,2062	-74,7245	1												Oui								
LAC DES MONTS	45,4045	-72,1858	1																	Oui			
LAC DES SITTELLES	45,2480	-72,2699	2				Oui															Oui	
LAC DESMARAIS	45,4612	-72,1185	2												Oui					Oui			
LAC ELGIN	45,7462	-71,3332	1				Oui																



Lutte contre les Espèces aquatiques envahissantes

NOM COMMUN :				Cladocère épineux	Écrevisse à taches rouges	Puce d'eau en hameçon	Méduse d'eau douce	Moule zébrée	Petite corbeille d'Asie	Vivipare chinoise	Vivipare géorgienne	Carpe commune	Gaspareau	Lamproie marine	Poisson rouge	Tanche	Tortue à oreilles rouges	Châtaigne d'eau	Hydrocharide grenouillette	Myriophylle à épis	Potamot crépu	Renouée du Japon	Salicaire commune	
CLASSIFICATION NIVEAU JAUNE																								
LAC FRASER	45,3838	-72,1760	1																	Oui				
LAC GALE	45,2694	-72,6944	1																	Oui				
LAC KELLY	45,1101	-72,5718	1												Oui									
LAC LECLERC	45,4053	-72,1971	1																	Oui				
LAC LIPPÉ	45,0981	-71,6560	1												Oui									
LAC LOUISE	45,7272	-71,4146	1																	Oui				
LAC LOVERING	45,1743	-72,1513	1																	Oui				
LAC LYSTER	45,0280	-71,9084	2								Oui									Oui				
LAC-MÉGANTIC	45,5239	-70,8799	1																	Oui				
LAC MONTJOIE	45,4085	-72,0994	1														Oui							
LAC ORFORD	45,2947	-72,2947	3				Oui													Oui	Oui			
LAC PARKER	45,3279	-72,3131	1																	Oui				
LAC SAINT-FRANÇOIS	45,8931	-71,1538	1																	Oui				
LAC SELBY	45,0939	-72,7985	2				Oui													Oui				
LAC SIMONEAU	45,4122	-72,1888	1																	Oui				
LAC STOKE	45,5179	-71,8107	2												Oui					Oui				
LAC TROUSERS	45,2485	-72,3435	1																	Oui				
LAC WALLACE	45,0152	-71,6302	1																		Oui			
LES TROIS LACS	45,8013	-71,8925	3																	Oui	Oui	Oui		
PETIT LAC BALDWIN	45,0188	-71,8871	2								Oui									Oui				
PETIT LAC BROMPTON	45,4503	-72,1037	1																	Oui				
PETIT LAC LAMPTON	45,8978	-71,1158	1																	Oui				
PETIT LAC SAINT-FRANÇOIS	45,5380	-72,0373	1												Oui									
RÉSERVOIR CHOINIÈRE	45,4261	-72,6024	2																	Oui	Oui			



Espèces avec des populations confirmées en Estrie

GROUPE D'ESPÈCES ENVAHISSANTES	NOM COMMUN	NOM SCIENTIFIQUE	NOMBRE DE PLANS D'EAU CONTAMINÉS AVEC CETTE ESPÈCE :
CRUSTACÉS	Cladocère épineux	<i>Bythotrephes longimanus</i>	2
	Écrevisse à taches rouges	<i>Faxonius rusticus</i>	5
	Puce d'eau en hameçon	<i>Ceropagis pengoi</i>	2
HYDROZOAIRE	Méduse d'eau douce	<i>Craspedacusta sowerbii</i>	7
MOLLUSQUES	Moule zébrée	<i>Dreissena polymorpha</i>	7
	Petite corbeille d'Asie	<i>Corbicula fluminea</i>	2
	Vivipare chinoise	<i>Cipangopaludina chinensis</i>	12
	Vivipare géorgienne	<i>Viviparius georgianus</i>	14
POISSONS	Carpe commune	<i>Cyprinus carpio</i>	3
	Gaspereau	<i>Alosa pseudoharengus</i>	2
	Lamproie marine	<i>Petromyzon marinus</i>	2
	Poisson rouge	<i>Carassius auratus</i>	10
	Tanche	<i>Tinca tinca</i>	2
REPTILES	Tortue à oreilles rouges	<i>Trachemis scripta elegans</i>	4
PLANTES	Châtaigne d'eau	<i>Trapa natans</i>	3
	Hydrocharide grenouillette	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	3
	Myriophylle à épis	<i>Myriophyllum spicatum</i>	46
	Potamot crépu	<i>Potamogeton crispus</i>	22
	Renouée du Japon	<i>Reynoutria japonica</i>	5
	Salicaire commune	<i>Lythrum salicaria</i>	2